



Comme chaque année, l'ARC organise une session de **5 cours payants de remédiation** pour les élèves en difficultés. Cette session se déroulera les **24 et 31 janvier, 7, 21 et 28 février 2018**.

Les cours ont une durée d'une heure. Ils commencent au plus tôt à 13h30 (12h30 pour certains cours en 1^{re} et 2^e) et se terminent à 16h30 au plus tard.

L'inscription se fait pour les **5 mercredis** mais vous ne pouvez choisir que **3 cours maximum** par mercredi.

LES MERCREDIS SANS ÉCHEC – BULLETIN D'INSCRIPTION

INSCRIPTION A REMETTRE POUR LE MERCREDI 10 JANVIER AU PLUS TARD dans le casier 136 de la salle des professeurs ou à Madame Bastien (local 317).

Le paiement doit impérativement être effectué pour le lundi 22 janvier, sinon l'élève ne sera inscrit dans aucun groupe.

NOM de l'élève : PRÉNOM :

Année (Classe) :

ADRESSE N° Bte

CODE POSTAL LOCALITÉ

GSM **parents** / Privé /

Je vire, pour inscription, la somme de **35 euros par cours** sur le compte n°BE25 1448 6192 2882 (Mercredis sans échec) **en mentionnant le nom et le prénom de l'élève, sa classe et le(s) cours suivi(s).**

CHOIX DU / DES COURS : (maximum 3) faites une croix en face du (des) cours choisi(s) dans la colonne correspondant à la classe de l'élève :

Année d'étude	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème
Mathématique						
Physique (et Sciences 1-2 ^{ème} Sec)						
Chimie						
Français						
Néerlandais 1						
Néerlandais 2						
Anglais 1						
Anglais 2						
Allemand						

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), père - mère - tuteur, de déclare :

- avoir pris connaissance du règlement d'inscription ;
- décharger les animateurs de toute responsabilité au cas où l'élève se soustrairait à leur autorité ;
- savoir que la responsabilité des membres du cadre ne s'exerce que durant les cours, à l'exclusion des trajets aller et retour ;
- informer l'élève qu'il faut respecter le règlement de l'école qui l'accueille et, entre autres, qu'il est interdit de fumer dans et aux alentours de l'établissement.

« Lu et approuvé » :